

# **Compte rendu de la séance du 30 septembre 2020**

Secrétaire(s) de la séance:

Eugénie BRUNEAU

## **Ordre du jour:**

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020
- 2) Convention ENEDIS
- 3) Division des biens suite donation RENARD
- 4) Vente des bâtiments suite donation RENARD
- 5) Vente terrain Puits Mahé suite donation RENARD
- 6) Convention mutualisation personnel avec la CCBVC
- 7) Création de CDD contractuels
- 8) Prêt relais pour travaux division des biens RENARD
- 9) Vente d'une grange impasse des Caves
- 10) Avis et consentement sur projet de Halle couverte, vestiaire, WC
- 11) Décisions modificatives
- 12) Renouvellement ligne de trésorerie
- 13) Convention avec le département d'Indre et Loire pour gestion et entretien de l'itinéraire cyclable
- 14) Questions et informations diverses.

## **Délibérations du conseil:**

### **CONVENTION ENEDIS ( 026 2020)**

Monsieur le Maire explique que la société ENEDIS a prévu d'engager des travaux sur la commune de Dierre pour l'implantation de postes de distribution publique d'électricité et lignes électriques nécessaires au fonctionnement du poste ainsi que le passage de lignes électriques souterraines. Une première délibération avait été prise en ce sens en avril 2019 pour différents secteurs.

ENEDIS nous a fait parvenir de nouvelles conventions de servitude pour le passage de ligne électrique souterraine sur le secteur "Malivert" et plus particulièrement sur une partie des chemins ruraux n° 57 et n° 48 "Chemin du Moulin".

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le passage de lignes électriques souterraines sur les chemins ruraux n° 57 et 48,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions transmises par ENEDIS actant ces autorisations.

### **DIVISION DES BIENS SUITE DONATION RENARD ( 027 2020)**

Suite à la donation des biens à la commune par Monsieur RENARD, Monsieur le Maire expose :

- a) Que la commune n'a pas obligation et qu'il est mal venu de concurrencer les privés dans le locatif (X lois défiscalisantes pour les investisseurs en locatif depuis la première loi Monory)
- b) Du montant exorbitant des travaux à effectuer pour que ces logements soient aux normes en vigueur (menuiserie, isolation toiture, isolation périphérique des murs, plomberie, électricité etc...)
- c) D'un manque de projet de la part du Conseil Municipal pour espérer non pas une rentabilité mais simplement un retour sur investissement dans les six à huit ans à venir.

Monsieur le Maire propose de diviser la propriété en 4 lots.

- 15) Les hangars restant à la commune pour servir de locaux techniques et entrepôt communaux,
- 16) La maison d'habitation avec une cour au sud et au nord,
- 17) Le bâtiment perpendiculaire à la D40 pour aménager des logements où autres,
- 18) Le terrain constructible rue du Puits Mahé avec une éventuelle négociation du terrain joignant appartenant à la famille PONLEVOY.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la division en 4 lots des biens suite à la donation de Monsieur RENARD

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaire à cette division.

## **VENTE DES BATIMENTS SUITE DONATION RENARD ( 028 2020)**

Suite à la donation de Monsieur RENARD de ses biens à la commune, Monsieur le maire propose la vente de la maison d'habitation entre 100 000 € et 120 000 € net vendeur et pour la grange entre 100 000 € et 110 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la vente de la maison d'habitation ainsi que de la grange

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à ces ventes.

## **VENTE TERRAIN PUIITS MAHE SUITE DONATION RENARD ( 029 2020)**

Monsieur le Maire explique que pour la vente du terrain cadastré section E n° 594 d'une contenance de 261 m<sup>2</sup> situé rue du Puits Mahé, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de négocier avec la famille PONLEVOY qui possède le terrain à côté afin de faire un seul et unique terrain constructible et pouvoir vendre plus facilement.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaire à la vente de ce terrain.

## **CONVENTION DE MUTUALISATION CCBVC ( 030 2020)**

Monsieur le Maire rappelle que comme les années précédentes, une convention de mise à disposition de service doit être prise avec la CCBVC dans le cadre de son schéma de mutualisation, pour la mise à disposition d'un agent périscolaire polyvalent en cas de besoin de remplacement sur l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec la CCBVC.

## **CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ( 031 2020)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir réaliser l'ensemble des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la pause méridienne, et de la garderie et de l'école maternelle en cas de besoin de remplacement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

### **DECIDE**

Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agents périscolaires polyvalents à temps non complet pour des durées hebdomadaires sur les périodes scolaires respectives de 4h30 et 3h30 minimum.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **PRET RELAIS POUR TRAVAUX DIVISION DES BIENS RENARD ( 032 2020)**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire si nécessaire un prêt relais à hauteur de 100 000 € pour engager les travaux liés à la division des biens Renard.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire a contracté un prêt relais d'un montant de 100 000 €

**AUTORISE** le Maire a signer tous document nécessaire à ce prêt.

### **VENTE D'UNE GRANGE IMPASSE DES CAVES ( 033 2020)**

Monsieur le maire explique que depuis plus de 12 ans, il est prévu de vendre une grange que la commune possède située Impasse des Caves derrière la salle des fêtes. Cette grange n'est pas en parfait état et va demander des travaux de toiture et de menuiserie importants. Au regard de sa valeur, 50 000 € maximum dans la mesure où la commune trouvera un acheteur à ce prix.

Le maire souhaite avoir l'accord du conseil municipal pour procéder à sa vente comme ce fut le cas des différents biens communaux qui ont permis la réalisation de la nouvelle mairie, des écoles, du restaurant scolaire, de la salle de motricité, etc....

Cette vente pourra servir d'autofinancement et ne grèvera pas ou moins la capacité d'endettement de la commune que le maire ne souhaite pas augmenter pour que le conseil municipal qui suivra en 2026 ait toute latitude pour contracter de nouveaux emprunts pour de nouveaux projets.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la vente de cette grange,

**AUTORISE** le Maire a faire toutes démarches et signer tous documents nécessaire à cette vente.

### **AVIS ET CONSENTEMENT SUR PROJET DE HALLE COUVERTE VESTIAIRE WC ( 034 2020)**

Monsieur le Maire explique que la commune, qui est propriétaire du terrain entre la voie douce et le cabinet médical, a pour projet depuis plusieurs années de construire une halle en partie ouverte qui abritera des vestiaires « Hommes, femmes, arbitres » des toilettes autonettoyantes, une réserve pour entreposer des tables de pique-nique.

Ce projet qui a reçu l'agrément du Conseil Départemental, Pays Loire Touraine avec l'obtention de subventions importantes dans le cadre du développement touristique et du sport, et aussi de la CCBVC, 20 000 € pour les communes de moins de 1000 habitants qui auront une action pour les équipements sportifs dans la mandature.

Il est clair que notre projet correspond à un vrai besoin communal et extra communal qui viendra compléter une offre de sports loisirs mais aussi éducatif (écoles), associatif (brocante, kermesse, point de ralliement pour des randos etc...).

Le maire demande à ce que le conseil municipal se prononce pour la réalisation de ce projet qui sera une des réalisations importantes de la mandature.

Compte tenu de votre vote, le maire pourra déposer un permis de construire et établir un plan de financement qui vous sera soumis pour avis lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, avec 14 voix pour et 1 abstention **ACCEPTE** la réalisation de ce projet.

### **DECISIONS MODIFICATIVES ( 035 2020)**

Monsieur le Maire explique que compte tenu de l'augmentation des indemnités de fonction des élus qui n'était pas prévu dans le budget primitif 2020, et d'un manque de crédit dans l'opération « Aménagement Espace Sportif » pour lequel nous avons acheté des buts de foot, il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |              | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--------------|----------|----------|
| 60623            | Alimentation | -1000.00 |          |
| 6531             | Indemnités   | 1000.00  |          |

|                  |   | TOTAL :  | 0.00     | 0.00 |
|------------------|---|----------|----------|------|
| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSES | RECETTES |      |
| 2128 - 910       | Autres agencements et aménagements - Future mairie              | -2106.00 |          |      |
| 2128 - 118       | Autres agencements et aménagements - Aménagement espace sportif | 2106.00  |          |      |
|                  |   | TOTAL :  | 0.00     | 0.00 |
|                  |   | TOTAL :  | 0.00     | 0.00 |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les décisions modificatives présentées ci-dessus.

### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE ( 036 2020)**

Monsieur le Maire explique qu'une ligne de trésorerie a été prise l'année dernière ce qui nous a permis de débloquer provisoirement de l'argent lorsque nous attendions certaines subventions et/ou remboursement de FCTVA souvent relativement long à arriver.

Cette ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € arrive à échéance le 30 novembre 2020.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler cette ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** le renouvellement de cette ligne de trésorerie,

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaire à ce renouvellement.

### **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE POUR GESTION ET ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE CYCLABLE ( 037 2020)**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention proposée par le conseil départemental qui définit les modalités de gestion et d'entretien de l'itinéraire cyclable « Antenne Amboise-Bléré » sur le territoire de la commune de Dierre.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Demande de mise en place de panneaux d'interdiction de circulation de quad et deux roues chemin de Halage (à voir lors de la commission voirie)
- Remerciement ANEV suite au soutien de la commune
- Lecture d'un courrier d'un administré : 1 enfant - 1 arbre
- Proposition de membres à diverses commissions de la CCBVC pour information
- Pouvoirs de police à transférer à la CCBVC
- Demande d'inscription d'une ONG à la vie associative
- Changements d'horaires d'ouverture au public du secrétariat : mardi et mercredi de 13h30 à 17h45, jeudi de 13h30 à 18h30 et vendredi de 13h30 à 17h
- Echanges de correspondance avec l'AMRF suite à une proposition de subvention "Label Ecoles Numérique 2020"
- Intervention auprès des parents d'élèves lettre écrite par Monsieur le Maire
- Devis matériel informatique école
- RDV service voirie CCBVC pour devis remise en état partie dégradée piste cyclable Loire à vélo